



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 03406

Numéro SIREN : 349 763 375

Nom ou dénomination : GROUPE FLO

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2015 sous le numéro de dépôt 41555

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 20.135.713,50 euros
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le 27 octobre,

A 14h00,

Le Conseil d'Administration de la société Groupe Flo (ci-après la « **Société** ») s'est réuni dans les locaux de PGB (1 rond-point des Champs-Élysées – 75008 PARIS), sur convocation de Gilles Samyn en sa qualité de Président du Conseil.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

(...)

Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de la majorité de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Gilles Samyn en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (le « **Président** »).

Véronique Chandelon est désignée comme secrétaire.

Les membres du Conseil d'Administration sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

✓ (...)

✓ Points divers

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Vincent Favier du Conseil d'Administration et du Comité des Rémunérations et nomination par voie de cooptation de Monsieur Thomas Grob en remplacement
- (...)

(...)

4. Points divers

- **Remplacement de M. Vincent Favier, démissionnaire**

- a) **Cooptation d'un administrateur – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

Le Président du Conseil informe ce dernier de la démission d'un administrateur, M. Vincent Favier, avec effet à compter du 11 septembre 2015, ce qui rend vacant un siège d'administrateur. Gilles Samyn rappelle alors l'article 13 des statuts de Groupe Flo relatif à la nomination par cooptation d'un administrateur. Aussi, il propose au Conseil, la nomination de M. Thomas Grob, à titre provisoire, en remplacement de M. Vincent Favier, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires. M. Thomas Grob serait ainsi nommé pour la durée du mandat restant à courir de M. Vincent Favier soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

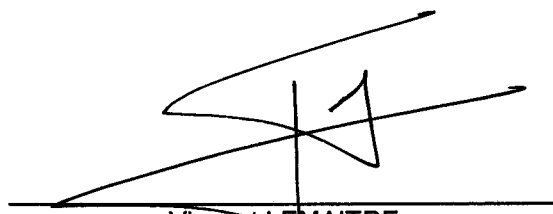
En conséquence, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Vincent Favier et valide à l'unanimité la nomination de M. Thomas Grob, en remplacement, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Enfin, le Conseil décide également à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

(...)

* * *

Extrait certifié conforme, en deux exemplaires, pour faire valoir ce que de droit.



Vincent LEMAITRE
Directeur Général